

**Le 10 Mai :**



**Alors que le Directeur général continue à démanteler la DGFIP, fermer, délocaliser et restructurer des services, il est inadmissible de limiter les possibilités de mobilité géographique et fonctionnelle des agents et des agentes selon leurs souhaits de carrière. Leurs conditions de travail deviennent parfois insupportables et la seule possibilité de s'en sortir par le haut, pour ne pas subir, est de partir.**

**Par conséquent, pour ces raisons, chacun doit pouvoir muter s'il le souhaite et selon des règles claires et transparentes, et ce à chaque mouvement de mutation si nécessaire.**

**Nous exigeons la suppression des délais de séjour minimum mais aussi le retrait du projet de durée maximum sur poste.**

Chacun doit pouvoir choisir quelle mission il souhaite exercer, sur quelle commune, et pour combien de temps. Demander à être affecté sur une mission nouvelle pour l'agent ne doit pas être un frein, et une formation adaptée doit lui être proposée.

Par ailleurs, la multiplication des appels à candidatures balaie les règles objectives d'interclassement des demandes de mutation. Les postes au choix permettent aux directeurs et directrices de faire leur marché sans avoir à rendre de comptes/ se justifier/ expliquer aux candidats ni aux représentants du personnel. Tous les agents doivent pouvoir connaître les raisons de leur refus de mutation et avoir le droit à une défense, **cela passe par la suppression des postes au choix et la mise en place d'instances dédiées.** Le DG ne cesse de parler de reconnaissance dans ses messages sur Ulysse mais en même temps, il veut durcir les conditions de promotion par tableau d'avancement. Il s'agit maintenant de dépasser les mots et d'agir : **tous les agents et les agentes remplissant les conditions statutaires doivent être promus.** Le projet visant à durcir les critères assis sur le compte rendu d'entretien professionnel (CREP) pour écarter de trop nombreux collègues de la promotion doit être abandonné.

La reconnaissance passe aussi une réelle politique de promotion interne, la DGFIP doit retrouver son rôle d'ascenseur social par une augmentation du nombre de places aux concours internes et un Plan Ministériel de Qualification à la hauteur du niveau de technicité et dignes des efforts fournis par l'ensemble des collègues.

Le gouvernement a su faire appel à la DGFIP quand il a eu besoin d'une administration capable de faire face rapidement et efficacement à une urgence telle que la mise en œuvre et le suivi du fonds de solidarité. Cette commande reconnaît le professionnalisme et la technicité des personnels.

**Cependant, pour réaliser l'ensemble de nos missions, et répondre à l'exigence d'un service public de qualité sans sacrifier les agents, tous les postes vacants doivent être pourvus par des fonctionnaires.**

Pour y parvenir, cela passe dans un premier temps par l'appel de l'ensemble des listes complémentaires des concours, et par la suite, par une vraie politique ambitieuse de recrutement, qui devra passer par une augmentation du nombre de places offertes par concours.

Le recrutement de contractuels ne peut être une solution pérenne, qui ne peut que mener à un appauvrissement du professionnalisme et de la technicité des personnels de la DGFIP, indispensable à l'exercice de ses missions.

**TOUS ET TOUTES GRÉVISTES LE 10 MAI !**